



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**As : Patrice Déry**  
**Agence Parcs Canada**  
**702, 5<sup>e</sup> rue de la Pointe**  
**Shawinigan, Qué , G9N 1 E9**

**INVITATION TO TENDER**  
**APPEL D'OFFRES**

**Tender To: Parks Canada Agency**  
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: l'Agence Parcs Canada**  
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

**Issuing Office - Bureau de distribution**

**Agence Parcs Canada**  
**702, 5<sup>e</sup> rue de la Pointe**  
**Shawinigan, Qué , G9N 1 E9**

<b>Title-Sujet : Réfection des ponts Gauron (7) et Lafleur (7a) – Canal-de-Lachine</b>		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P201-19-0176/A		<b>Date:</b> 2 mars 2020
<b>GETS Reference No. – No de reference de SEAG</b> PW-20-00908917		<b>Client Ref. No. – No. de réf du client.</b> 1524
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin :</b>		
<b>at – à</b> 14h00	<b>on – le</b> 17 mars 2020	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> HAE
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Patrice Déry    patrice.dery@canada.ca		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> (819) 536-2638		<b>Fax No. – No de FAX:</b> (819) 536-3661
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b>  See Herein – Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER**  
**À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Titale - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P201-19-0176/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur  
Patrice Dery

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
1524

File Name - Nom du dossier  
Réfection des ponts Gauron (7) et Lafleur (7a) – Canal de Lachine

## **INVITATION À SOUMISSIONNER**

### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

#### **DÉPÔT DIRECT**

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à:

<http://www.depotdirect.gc.ca>

## TABLE DES MATIÈRES

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite optionnelle des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Sites Web

### R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2019-05-30)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité
- CS02 Condition d'assurance

### DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

### APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

### APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

### ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

### ANNEXE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION

## **INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)**

### **IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION**

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres - Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires  
Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2019-05-30)
  - c. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - d. Dessins et devis;
  - e. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - f. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

### **IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES**

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel [patrice.dery@canada.ca](mailto:patrice.dery@canada.ca). À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

### **IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX**

Il y aura une visite des lieux optionnelle le 11 mars 2020, 14h, dans le stationnement adjacent aux ponts. Voir le plan de localisation ci-joint pour plus de détails.

## **IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (819) 536-3661

## **IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres par courriel électronique à patrice.dery@canada.ca ou en appelant le numéro de (819)536-2638 poste 240

## **IP06 FONDS INSUFFISANTS**

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
  - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
  - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse ;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

## **IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P201-19-0176/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur  
Patrice Dery

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
1524

File Name - Nom du dossier  
Réfection des ponts Gauron (7) et Lafleur (7a) – Canal de Lachine

- a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

#### **IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, **[une copie électronique ou papier]** des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de **une (1)**, seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

#### **IP09 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues  
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux  
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

## DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c. Dessins et devis;
- d. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2019-11-28);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2019-11-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2019-05-30);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2019-11-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat	R2950D	(2015-02-25);

sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires
- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.

2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

### **CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE**

#### **1) Polices d'assurance**

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### **2) Période d'assurance**

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### **3) Preuve d'assurance**

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### **4) Indemnités d'assurance**

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### **5) Franchise**

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.



Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P201-19-0176/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur  
Patrice Dery

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
1524

File Name - Nom du dossier  
Réfection des ponts Gauron (7) et Lafleur (7a) – Canal de Lachine

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Projet 5P201-19-0176/A  
Réfection des ponts Gauron (7) et Lafleur (7a) Canal-de-Lachine

### SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_ NEA \_\_\_\_\_

Adresse électronique: \_\_\_\_\_

### SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

### SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

### SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le 31 mars 2021.

### SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

### SA08 SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P201-19-0176/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer - l'acheteur  
Patrice Dery

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
1524

File Name - Nom du dossier  
Réfection des ponts Gauron (7) et Lafleur (7a) – Canal de Lachine

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

#### **MONTANT FORFAITAIRE**

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

Voir **BORDEREAU DES PRIX / BID FORM page suivante**

Agence Parcs Canada, Parks Canada Agency

RÉFECTION DES PONTS GAURON (7) ET LAFLEUR (7A) - CANAL-DE LACHINE  
REPAIR TO BRIDGES GAURON (7) AND LAFLEUR (7A) - LACHINE CANAL

No DE PROJET / PROJECT No : CLAC-1524

**BORDEREAU DES PRIX / BID FORM**

POSTES DE PAIEMENT / PAYMENT ITEMS					
N°	Description du travail / Description of work	unité / Unit	Quantité / Quantity	Prix unitaire / Unit cost	MONTANT TOTAL / TOTAL AMOUNT
<b>1.</b>	<b>I - ORGANISATION DE CHANTIER, BUREAU DU SURVEILLANT, ET ARTICLES GÉNÉRAUX / SITE OFFICE, ENVIRONNEMENT AND GENERAL ITEMS</b>				
1.1	Installation de chantier / Construction Facilities	global	1	-----	
1.2	Mesures de protection de l'environnement / Environmental Protection Measures	global	1	-----	
1.3	Nettoyage de surfaces dans la zone des travaux (Fientes) / Cleaning of Surfaces on Work Site (droppings)	global	1	-----	
<b>1.4</b>	<b>Plateformes et système d'accès / Platforms and Access System</b>		1		
1.4.1	Plateformes et système d'accès temporaires pour le Pont Gauron (7) / Platforms and Temporary Access Structures for Gauron Bridge (7)	global	1	-----	
1.4.2	Plateformes et système d'accès temporaires pour le Pont Lafleur (7A) / Platforms and Temporary Access Structures for Lafleur Bridge (7A)	global	1	-----	
1.5	Enceinte de confinement du Pont Gauron (7) / Containment Enclosure for Gauron Bridge (7)	global	1	-----	
<b>2.</b>	<b>II - PONT GAURON (N°7) / GAURON BRIDGE (N°7)</b>				
<b>2.1</b>	<b>Travaux à la culée Nord / Work on North Abutment</b>				
2.1.1	Réparation avec surépaisseur de la fondation à la culée Nord / North Abutment Foundation with Oversize Repair	m <sup>2</sup>	16		- \$
2.1.2	Treillis soudé galvanisé 51x51 MW9,1xMW9,1 / Galvanized Welded Wire Mesh 51x51 MW9,1xMW9,1	m <sup>2</sup>	16		- \$
2.1.3	Béton de type XIV-R placé par injection / Injection Placed Type XIV-R Concrete	m <sup>3</sup>	3		- \$
2.1.4	Réparation de fissures par injection /Reparation of Cracks by Injection	m	1		- \$
<b>2.2</b>	<b>Travaux à la culée Sud / Work on South Abutment</b>				
2.2.1	Réparation du mur garde-grève de la culée Sud / South Abutment Backwall Repair	m <sup>2</sup>	25		- \$
2.2.2	Armature galvanisée / Galvanized Reinforcing	kg	262		- \$
2.2.3	Béton coulé en place Type V-S (mur garde-grève) / Cast-in-place Type V-S Concrete (Backwall)	m <sup>3</sup>	4		- \$
2.2.4	Réparation avec surépaisseur de la fondation à la culée Sud / South Abutment Foundation with Oversize Repair	m <sup>2</sup>	24		- \$
2.2.5	Treillis soudé galvanisé 51x51 MW9,1xMW9,1 / Galvanized Welded Wire Mesh 51x51 MW9,1xMW9,1	m <sup>2</sup>	24		- \$
2.2.6	Béton de type XIV-R placé par injection / Injection Placed Type XIV-R Concrete	m <sup>3</sup>	5		- \$
2.2.7	Matériaux d'emprunt MG-112 / Borrow Material MG-112	t	6		- \$
2.2.8	Réparation de béton du muret / Wall Concrete Repair	m <sup>2</sup>	5		- \$
2.2.9	Treillis soudé galvanisé 51x51 MW9,1xMW9,1 / Galvanized Welded Wire Mesh 51x51 MW9,1xMW9,1	m <sup>2</sup>	5		- \$
2.2.10	Béton coulé en place Type XIV-R (muret) / Cast-in-place Type XIV-R Concrete (wall)	m <sup>3</sup>	1		- \$
<b>2.3</b>	<b>Remplacement de joints de tablier / Deck Joints Replacement</b>				
2.3.1	Remplacement du joint de tablier par un joint à une garniture en élastomère avec dalot à la culée nord / Replacement of North Abutment Joint with a Single Elastomeric Seal Joint with Gutter	m	10		\$
2.3.2	Matériaux d'emprunt MG-20 / Borrow Material MG-20	t	11		\$
2.3.3	Remplacement du joint de tablier par un joint à une garniture en élastomère avec dalot à la culée sud / Replacement of South Abutment Joint with a Single Elastomeric Seal Joint with Gutter	m	10		\$

2.4	Nettoyage des puits d'accès / Cleaning of Access shafts	global	1	-----	
2.5	Préparation de surfaces et peinture - Appareils d'appui à la culée Sud en chantier / Cleaning and Painting - South Abutment Bearing on Site	global	1	-----	
<b>2.6</b>	<b>Réparation et/ou Renforcement de la structure d'acier / Steel Structure Reinforcement</b>				
2.6.1	Renforcement de la Diagonale 0-1 (côté sud) - Ferme P1 et P2 / Reinforcement Diagonal 0-1 (South Side) - Truss P1 and P2	unité	2		\$
2.6.2	Renforcement de l'assemblage 0 – Ferme P1 / Renforcement Assembly 0 - Truss P1	unité	1		\$
2.6.3	Renforcement de l'assemblage 2 – Ferme P1 / Renforcement Assembly 2 - Truss P1	unité	1		\$
2.6.4	Renforcement de l'assemblage 4 – Ferme P1 / Renforcement Assembly 4 - Truss P1	unité	1		\$
2.6.5	Renforcement de l'assemblage 6 – Ferme P1 / Renforcement Assembly 6 - Truss P1	unité	1		\$
2.6.6	Renforcement de l'assemblage 8 – Ferme P1 / Renforcement Assembly 8 - Truss P1	unité	1		\$
2.6.7	Renforcement de l'assemblage 10 – Ferme P1 / Renforcement Assembly 10 - Truss P1	unité	1		\$
2.6.8	Renforcement de l'assemblage 12 – Ferme P1 / Renforcement Assembly 12 - Truss P1	unité	1		\$
2.6.9	Renforcement de l'assemblage 14 – Ferme P1 / Renforcement Assembly 14 - Truss P1	unité	1		\$
2.6.10	Renforcement de l'assemblage 0 – Ferme P2 / Renforcement Assembly 0 - Truss P2	unité	1		\$
2.6.11	Renforcement de l'assemblage 2 – Ferme P2 / Renforcement Assembly 2 - Truss P2	unité	1		\$
2.6.12	Renforcement de l'assemblage 4 – Ferme P2 / Renforcement Assembly 4 - Truss P2	unité	1		\$
2.6.13	Renforcement de l'assemblage 6 – Ferme P2 / Renforcement Assembly 6 - Truss P2	unité	1		\$
2.6.14	Renforcement de l'assemblage 8 – Ferme P2 / Renforcement Assembly 8 - Truss P2	unité	1		\$
2.6.15	Renforcement de l'assemblage 10 – Ferme P2 / Renforcement Assembly 10 - Truss P2	unité	1		\$
2.6.16	Renforcement de l'assemblage 12 – Ferme P2 / Renforcement Assembly 12 - Truss P2	unité	1		\$
2.6.17	Renforcement de l'assemblage 14 – Ferme P2 / Renforcement Assembly 14 - Truss P2	unité	1		\$
2.6.18	Renforcement de l'assemblage 16 – Ferme P2 / Renforcement Assembly 16 - Truss P2	unité	1		\$
2.6.19	Fourniture et installation de plaques de liaison/ étrépillons / Supply and Installation of Batten Plates / Laces	unité	10		- \$
2.6.20	Nettoyage et peinture - Surface d'acier en chantier / Cleaning and Painting - Steel Surfaces - On Site	global	1	-----	
<b>2.7</b>	<b>Travaux de remplacement de la surface de roulement - tablier et tunnel / Replacement of Rolling Surface - Bridge and Approach Tunnel</b>				
2.7.1	Décapage des dalles du ponts et du tunnel / Stripping Bridge and Approach Tunnel Slabs	m <sup>2</sup>	420		\$
2.7.2	Réparation en surface de la dalle (< 100 mm) / Surface Repairs of Slab (<100 mm)	m <sup>2</sup>	130		\$
2.7.3	Réparation en profondeur de la dalle (>100 mm) / Deep Repairs of Slab (>100 mm)	m <sup>2</sup>	50		\$
2.7.4	Armature galvanisée / Galvanized Reinforcing	kg	50		- \$
2.7.5	Nettoyage des surfaces de dalle / Cleaning of Deck Surfaces	m <sup>2</sup>	420		\$
2.7.6	Correction des surfaces de dalle / Correction of Deck Surfaces	m <sup>2</sup>	420		\$
2.7.7	Pose de membrane d'étanchéité / Placement of Waterproofing Membrane	m <sup>2</sup>	420		\$
2.7.8	Pose d'enrobé bitumineux / Placement of Bituminous Mix	m <sup>2</sup>	420		\$
2.7.9	Réparation en surface du trottoir en béton / Surface Concrete Repairs of Sidewalk	m <sup>2</sup>	50		\$
<b>2.8</b>	<b>Travaux de remplacement de la surface de roulement aux approches / Replacement of Rolling Surface - Approach</b>				
2.8.1	Enlèvement de l'enrobé bitumineux / Removal of Bituminous Pavement	m <sup>2</sup>	270		\$
2.8.2	Enlèvement des glissières semi-rigide avec profilé double ondulation sur poteaux de bois à l'approche Nord / Removal of W-Beam Guide Rail Profile on Wooden Posts at North Approach	m	26,6		\$
2.8.3	Fourniture et installation de nouvelles glissières semi-rigide avec profilé double ondulation sur poteaux de bois à l'approche Nord / Supply and Installation of New W-Beam Guide Rail on Wooden Posts at North Approach	m	26,6		\$
2.8.4	Enlèvement des profilés d'acier à double ondulation (GTOG) à l'approche Sud / Removal of W-Beam Guide Rail at South Approach	m	12		\$
2.8.5	Fourniture et installation de nouveaux profilés d'acier galvanisé à double ondulation (GTOG) à l'approche Sud / Supply and Installation of W-Beam Guide Rail at South Approach	m	12		\$
2.8.6	Remplacement des ancrages d'un poteau de glissière à l'approche sud / Replacement of Guardrail Post Anchorages	unité	2		\$
2.8.7	Pose d'enrobé bitumineux / Placement of Bituminous Mix	m <sup>2</sup>	270		\$

<b>2.9</b>	<b>Travaux à la structure du contrepoids / Work on Counterweight System</b>				
2.9.1	Fourniture, installation, entretien et démantèlement du système de protection / Supply, Installation, Maintenance and Dismantling of Protection System	global	1		
2.9.2	Enlèvement des surfaces de béton lâche / Removal of Loose Concrete from Surfaces	m <sup>2</sup>	564		- \$
2.9.3	Réparation sans surépaisseur du contrepoids / Without Oversize Concrete Repair of Counterweights	m <sup>2</sup>	85		- \$
2.9.4	Treillis soudé galvanisé 51x51 MW9,1xMW9,1 / Galvanized Welded Wire Mesh 51x51 MW9,1xMW9,1	m <sup>2</sup>	85		- \$
2.9.5	Imperméabilisation du béton du contrepoids / Counterweight Concrete Waterproofing	m <sup>2</sup>	564		- \$
2.9.6	Démantèlement partiel des passerelles et des garde-corps du contrepoids / Partial Dismantling of Catwalk and Railings of Counterweight Structure	global	1		
2.9.7	Remplacement de contreplaqués au contrepoids / Counterweights Plywood Replacement	m <sup>2</sup>	58		- \$
2.10	Fourniture et installation de nouveaux panneaux de limitation de hauteur / Supply and Installation of Height Limitation Signs	m <sup>2</sup>	2		- \$
2.11	Marquage permanent de la chaussée / Permanent marking of roadway	m	100		- \$
<b>3</b>	<b>III - PONT LAFLEUR (N°7A) / LAFLEUR BRIDGE (N°7A)</b>				
<b>3.1</b>	<b>Travaux de réparation sur le mur entre les culées côté sud / Repair Work on Wall Between Southern Abutments</b>				
3.1.1	Réparation sans surépaisseur du mur / Without Oversize Concrete Repair of Wall	m <sup>2</sup>	20		\$
3.1.2	Treillis soudé galvanisé 51x51 MW9,1xMW9,1 / Galvanized Welded Wire Mesh 51x51 MW9,1xMW9,1	m <sup>2</sup>	20		- \$
3.1.3	Fourniture et installation d'échelon / Supply and Installation of Rung	unité	4		- \$
<b>3.2</b>	<b>Travaux aux joints de tablier / Work at Deck Joints</b>				
3.2.1	Remplacement du joint de tablier par un joint à une garniture en élastomère avec dalot à la culée Sud / Replacement of South Abutment Joint with a Single Elastomeric Seal Joint with Gutter	m	9,5		\$
3.2.2	Remplacement de la garniture du joint de tablier à la pile / Replacement of Deck Joint Seal at Pier	m	9,5		\$
3.2.3	Remplacement de la garniture du joint à la culée Nord / Replacement of Deck Joint Seal at North Abutment	m	9,5		\$
<b>3.3</b>	<b>Travaux de remplacement de la surface de roulement - Travée 1 / Replacement of Rolling Surface - Span 1</b>				
3.3.1	Enlèvement de l'enrobé bitumineux / Removal of Bituminous Pavement	m <sup>2</sup>	90		\$
3.3.2	Réparation en surface de la dalle (< 100 mm) / Surface Repairs of Slab (<100 mm)	m <sup>2</sup>	14		\$
3.3.3	Réparation en profondeur de la dalle (>100 mm) / Deep Repairs of Slab (>100 mm)	m <sup>2</sup>	5		\$
3.3.4	Pose d'une chape de roulement / Installation of a Rolling Screed	m <sup>2</sup>	90		\$
<b>3.4</b>	<b>Travaux de remplacement de la surface de roulement à l'approche Sud / Replacement of Rolling Surface - South Approach</b>				
3.4.1	Enlèvement de l'enrobé bitumineux / Removal of Bituminous Pavement	m <sup>2</sup>	105		\$
3.4.2	Enlèvement des profilés d'acier à double ondulation (GTOG) / Removal of Galvanized W-Beam Guide Rail	m	12		\$
3.4.3	Démolition du chasse-roue à l'approche Sud- Est / Demolition of Curb at Southeast Approach	m	9		\$
3.4.4	Réparation en surface de la dalle du tunnel (< 100 mm) / Surface Repairs of Tunnel Slab (<100 mm)	m <sup>2</sup>	6		\$
3.4.5	Réparation en profondeur de la dalle du tunnel (> 100 mm) / Deep Repairs of Tunnel Slab (>100 mm)	m <sup>2</sup>	2		\$
3.4.6	Reconstruction du chasse-roue approche Sud-Est / Reconstruction of Curb at Southeast Approach	m	9		- \$
3.4.7	Fourniture et installation de nouveaux profilés d'acier galvanisé à double ondulation (GTOG) / Supply and Installation of New Galvanized W-Beam Guide Rail	m	9		- \$
3.4.8	Réparation de la glissière de sécurité en acier à l'approche Sud-Est / Repair of Steel Guardrail at Southeast Approach	kg	85		- \$
3.4.9	Pose d'une chape de roulement / Installation of a Rolling Screed	m <sup>2</sup>	33		\$
3.4.10	Pose d'enrobé bitumineux / Placement of Bituminous Mix	m <sup>2</sup>	70		\$



<b>3.5</b>	<b>Travaux à la structure du contrepoids / Work on Counterweight Structure</b>				
3.5.1	Fourniture, installation, entretien et démantèlement du système de protection / Supply, Installation, Maintenance and Dismantling of Protection System	global	1		
3.5.2	Enlèvement des surfaces de béton lâche / Removal of Loose Concrete from Surfaces	m <sup>2</sup>	395		- \$
3.5.3	Imperméabilisation du béton du contrepoids / Counterweight Concrete Waterproofing	m <sup>2</sup>	33		- \$
3.5.4	Réparation sans surépaisseur du contrepoids / Without Oversize Concrete Repair of Counterweight	m <sup>2</sup>	5		- \$
3.5.5	Treillis soudé galvanisé 51x51 MW9,1xMW9,1 / Galvanized Welded Wire Mesh 51x51 MW9,1xMW9,1	m <sup>2</sup>	5		- \$
3.6	Nettoyage de puisard / Manhole to be Cleaned	unité	1		- \$
3.7	Marquage permanent de la chaussée / Permanent marking of roadway	m	100		- \$
<b>4</b>	<b>IV - CONDITIONS HIVERNALES / WINTER CONDITIONS</b>				
<b>4.1</b>	<b>Bétonnage par temps froid / Cold Weather Concreting</b>				
4.1.1	Abris temporaire et chauffage inclus pour travaux de bétonnage / Temporary Shelter and Heating Included for Concrete Work	m <sup>2</sup>	50		\$
4.1.2	Isolant (RSI 0,40 par couche) / Insulation (RSI 0.40 per layer)	m <sup>2</sup>	50		\$
4.1.3	Chauffage des constituants du béton ou du mortier à maçonner / Heating of Concrete Constituents or Masonry Mortar	m <sup>3</sup>	20		\$
4.1.4	Chauffage additionnel / Additional Heating	régie			
<b>4.2</b>	<b>Peinture par temps froid / Cold Weather Painting</b>				
4.2.1	Chauffage de l'enceinte de confinement / Heating of Containment Enclosure	régie			
<b>5</b>	<b>V - MAINTIEN DE LA CIRCULATION ET SIGNALISATION TEMPORAIRE / TRAFFIC MAINTENANCE AND TEMPORARY SIGNAGE</b>				
5.1	Fermeture partielle du pont Lafleur (une voie sur deux) - courte durée / Partial Closure of Lafleur Bridge (one lane out of two) - Short Term	unité	2		\$
5.2	Fermeture partielle du pont Gauron (une voie sur deux) - courte durée / Partial Closure of Gauron Bridge (one lane out of two) - Short Term	unité	2		\$
5.3	Fermeture complète du pont Lafleur - courte durée / Complete Closure of Lafleur Bridge - Short Term	unité	6		\$
5.4	Fermeture complète du pont Gauron - courte durée / Complete Closure of Gauron Bridge - Short Term	unité	30		\$
5.5	Maintien de la fermeture partielle du pont Lafleur (une voie sur deux) - longue durée / Maintaining Partial Closure of Lafleur Bridge (one lane out of two) - Long Term	Jour	42		\$
5.6	Maintien de la fermeture partielle du pont Gauron (une voie sur deux) - longue durée / Maintaining Partial Closure of Gauron Bridge (one lane out of two) - Long Term	Jour	196		\$
5.7	Fermeture complète de fin de semaine du pont Gauron - avec contresens sur le pont Lafleur / Complete Weekend Closure of Gauron Bridge - Contra-Flow Circulation on Lafleur Bridge	Unité	4		\$
5.8	Fermeture complète de fin de semaine du pont Lafleur - avec contresens sur le pont Gauron / Complete Weekend Closure of Lafleur Bridge - Contra-Flow Circulation on Gauron Bridge	Unité	3		\$
5.9	Fourniture en location de dispositif de retenue frontal pour chantier (atténuateur d'impact) type TL-2 / Supply of Front-End Restraint System (impact attenuator) TL-2 Type	unité	2		\$
5.10	Déplacement du dispositif de retenue frontal pour chantier (atténuateur d'impact) type TL-2 / Displacement of a Front-End Restraint System (impact attenuator) TL-2 Type for Work Site	unité	2		\$
5.11	Maintien du dispositif de retenue frontal pour chantier (atténuateur d'impact) type TL-2 / Maintenance of Front-End Restraint System (impact attenuator) TL-2 Type	unité.semaine	34		\$
5.12	Remplacement d'un dispositif de retenue frontal pour chantier (atténuateur d'impact) type TL-2 / Replacement of a Front-End Restraint System (impact attenuator) TL-2 Type for Work Site	unité	1		\$
5.13	Fourniture en location de glissières en béton pour chantier / Rental of Concrete Traffic Barriers for Construction Site	mètre.lineaire	100		\$
5.14	Déplacement des glissières en béton pour chantier / Displacement of Concrete traffic Barriers for Construction Site	mètre.lineaire	200		\$
5.15	Maintien des glissières en béton pour chantier / Maintenance of Concrete Traffic Barriers for Construction Sites	mètre.lineaire.jour	24000		\$
5.16	Panneaux spéciaux / Special Signs	m <sup>2</sup>	100		\$
5.17	Sécurisation du lien cycliste et piétonnier lors de fermetures partielles ou fermeture complète du pont Lafleur / Securing Cycling and Pedestrian Link During Partial Closures or complete closure of Lafleur Bridge	Jour	30		\$
5.18	Panneaux à messages variables (PMV) / Variable Message Signs	unité.jour	30		\$
5.19	Panneaux à messages variables (PMV) / Variable Message Signs	unité.semaine	40		\$

5.20	Panneaux à messages variables (PMV) / Variable Message Signs	unité.mois	6		\$
5.21	Fermeture partielle du pont Lafleur (une voie sur deux) - courte durée - à la demande du surveillant / Partial Closure of Lafleur Bridge (one lane out of two) - Short Term - Request of Government Representative	unité	5		\$
5.22	Fermeture partielle du pont Gauron (une voie sur deux) - courte durée - à la demande du surveillant / Partial Closure of Gauron Bridge (one lane out of two) - Short Term - Request of Government Representative	unité	5		\$
5.23	Fermeture complète du pont Gauron - courte durée - à la demande du surveillant / Complete Closure of Gauron Bridge - Short Term - Request of Government Representative	unité	5		\$
5.24	Fermeture complète du pont Lafleur - courte durée - à la demande du surveillant / Complete Closure of Lafleur Bridge - Short Term - Request of Government Representative	unité	5		\$
5.25	Fermeture complète de fin de semaine du pont Lafleur - courte durée - à la demande du surveillant / Complete Weekend Closure of Lafleur Bridge - Contra Flow Circulation on Gauron Bridge - Short Term - Request of Government Representative	unité	1		\$
5.26	Fermeture complète de fin de semaine du pont Gauron - courte durée - à la demande du surveillant / Complete Weekend Closure of Gauron Bridge - Contra-Flow on Lafleur Bridge - Short Term - Request of Government Representative	unité	1		\$
<b>6</b>	<b>VI - ÉLECTRICITÉ/ELECTRICITY</b>				
<b>6.1</b>	<b>Travaux au pont Gauron (N°7)/Work on Gauron Bridge (N°7)</b>				
6.1.1	Luminaire type A / Type A Fighting Fixture	unité	4		\$
6.1.2	Luminaire type B / Type B Lighting Fixture	unité	2		\$
6.1.3	Modification au réseau de conduits et câblage / Modification to the Duct and Wiring Network	forfait	1		\$
6.1.4	Démolition / Demolition	forfait	1		\$
<b>6.2</b>	<b>Travaux au pont Lafleur (N°7A)/Work on Lafleur Bridge (N°7A)</b>				
6.2.1	Lampadaire type C / Type C Lamp Post	unité	2		\$
6.2.2	Luminaire type D / Type D Lighting Fixture	unité	1		\$
6.2.3	Luminaire type E / Type E Lighting Fixture	unité	2		\$
6.2.4	Luminaire type F / Type F Lighting Fixture	unité	1		\$
6.2.5	Modification au réseau de conduits et câblage / Modification to the Duct and Wiring Network	forfait	1		\$
6.2.6	Éclairage temporaire / Temporary Lighting	forfait	1		\$
6.2.7	Cabinet d'alimentation et de contrôle d'éclairage / Power and Lighting Control Cabinet	forfait	1		\$
6.2.8	Démolition / Demolition	forfait	1		\$
<b>Grand total de la soumission (Excluant les taxes applicable(s))</b>					\$

note :

Pour une description plus étendue des postes de paiement, l'Entrepreneur doit se reporter à la section 01 29 00 *Paiement* du devis. /  
For a more extensive description of payment items, the Contractor shall refer to the specifications at section 01 29 00 - *Payment Procedures*.





**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Page 1 of 2

**ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE** (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)

Description et emplacement des travaux Réfection des Ponts Gauron (7) et Lafleur (7a) – Canal de Lachine	N° de contrat. 5P201-19-0176
	N° de projet 1524

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
Assuré additionnel <b>Sa Majesté la Reine du chef du Canada, appelée "Sa Majesté" dans le contrat, représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada, appelé le Ministre dans le contrat</b>				

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
<b>Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/exc édentaire.</b>				\$	\$	\$
				\$	\$	\$
<b>Assurance des chantiers / Risques d'installation</b>				\$		

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

## ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

### Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2>).

## ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

### Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

*Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.*

**Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.**

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_